

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017**

Délibération
n° 2017.09.462

**Quartier de la gare -
Giratoire du 8 mai
1945 - acquisitions et
cessions pour la
réalisation du
giratoire -
Modification de la
délibération n°312 du
6 octobre 2016**

LE VINGT HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 septembre 2017**

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BIDOIRE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Gilles CHAGNAUD, Danièle MERIGLIER, Jean-Christophe THIANT

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude COURARI à Jacky BOUCHAUD, Denis DOLIMONT à Jean-Jacques FOURNIE, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Bernadette FAVE à Véronique ARLOT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Pascal MONIER à Joël GUITTON, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Eric SAVIN à Michel BUISSON, Philippe VERGNAUD à Jean-Philippe POUSSET

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER, Gilbert CAMPO par Gilles CHAGNAUD, Thierry MOTEAU par Jean-Christophe THIANT

Excusé(s) :

Jean-Marie ACQUIER, Catherine DEBOEVERE

STRATEGIE FONCIERE

Rapporteur : Monsieur VEAUX

QUARTIER DE LA GARE - GIRATOIRE DU 8 MAI 1945 - ACQUISITIONS ET CESSIONS POUR LA REALISATION DU GIRATOIRE - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°312 DU 6 OCTOBRE 2016

Dans le cadre de la réalisation du giratoire du boulevard du 8 mai 1945 et de la rue Charcot, la délibération n°312 du conseil communautaire du 6 octobre 2016 visait à acter les acquisitions et cessions entre GrandAngoulême, la commune de Gond-Pontouvre et le Groupe Michel (Renault).

Deux erreurs se sont cependant glissées dans les parcelles listées, qu'il convient de rectifier. Ainsi, il convient donc de retirer des parcelles à céder au Groupe Michel la parcelle AV 122 et de retirer des parcelles à acquérir la parcelle AV 57 (parcelle propriété de la Ville) pour laquelle l'acquisition concernait quelques m² uniquement.

Au vu des superficies très limitées de ces parcelles, le retrait de ces parcelles est sans conséquence sur le montant des acquisitions et cessions.

Les termes de la délibération, notamment les prix, restent donc inchangés.

Suite aux retraits des deux parcelles, le détail des parcelles acquises et cédées auprès du Groupe Michel pour la réalisation du giratoire par GrandAngoulême est:

- **Acquisitions** : parcelles AV 359 (pour partie) et AV 58 (pour partie) situées sur Angoulême, pour une surface d'environ 33 m², au prix de 33 euros.
- **Cessions**: parcelles D 1137, 1139, 1141, 1124 (pour partie), 1123 (pour partie), AV55 (pour partie), AV56 (pour partie) situées sur Angoulême et D 1122 (pour partie) et l'Impasse du Terrier de la Madeleine situées sur Gond-Pontouvre, au prix de 48 630 €.

Vu l'avis favorable de la commission Proximité, Equilibre et Identité territoriale du 21 septembre 2017,

Je vous propose :

DE MODIFIER la délibération n°312 du 6 octobre 2016 afin de retirer la parcelle AV 122 des parcelles à céder au Groupe Michel (Renault) et la parcelle AV57 des acquisitions à réaliser auprès du Groupe Michel (Renault).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

18 octobre 2017

Affiché le :

18 octobre 2017